

Conseil Municipal du 4 décembre 2025 à 20h30
Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-04/12/2025	Tarifs de location des salles et du matériel à compter du 01/01/2026	Approuvée
02-04/12/2025	Tarifs des concessions du cimetière au 01/01/2026	Approuvée
03-04/12/2025	Tarif d'occupation du domaine public Place du Général de Gaulle 2026	Approuvée
04-04/12/2025	Avis sur la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Approuvée
05-04/12/2025	Décision modificative 02/2025 – Budget principal	Approuvée
06-04/12/2025	Adhésion à la convention de participation pour le risque "prévoyance" souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres	Approuvée
07-04/12/2025	Adhésion à la convention de participation pour le risque "santé" souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres	Approuvée
08-04/12/2025	Convention de financement pour la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bressuire	Approuvée
09-04/12/2025	Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Approuvée
10-04/12/2025	Contrats d'assurance 2026	Approuvée
11-04/12/2025	Contrat de prêt - réhabilitation La Forge	Approuvée
12-04/12/2025	Entretien chaudière	Approuvée
13-04/12/2025	Remplacement de vannes	Approuvée
14-04/12/2025	Achat d'unités centrales	Approuvée
15-04/12/2025	Refacturation informatique de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à la Commune de FAYE L'ABBESSE	Approuvée
16-04/12/2025	Modification des rythmes scolaires - pause méridienne	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 08/12/2025 et affichée en mairie le 08/12/2025

Le Maire, Gérard PIERRE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil Municipal,

- **Vote** les nouveaux tarifs de location des salles et du matériel pour l'année 2026 comme suit :

	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Particuliers	Associations	Particuliers & associations
PETITE SALLE			
Réunion	63,00 €	gratuit	
Repas, soirée dansante	63,00 €	63,00 €	96,00 €
ENSEMBLE TRINCHOT			
Réunion	119,00 €	gratuit	143,00 €
Repas, soirée dansante	119,00 €	119,00 €	143,00 €
Séminaire, journée d'étude	65,00 €	gratuit	65,00 €
SALLE OMNISPORTS			
Repas, soirée dansante, loto		231,00 €	
Belote, palets, kermesse		145,00 €	
Vin d'honneur	190,00 €		
PARQUET - PODIUM - MANGE-DEBOUT			
Podium		gratuit	(assoc.) 132,00 €
Parquet jusqu'à 100 m2		gratuit	(assoc.) 456,00 €
Parquet + de 100 m2		gratuit	(assoc.) 710,00 €
Prise food-truck		18,00 €	
Mange-debout (l'unité)	5,00 €	gratuit	10,00 €

AUTRES LOCATIONS		VAISSELLE MANQUANTE	
Vaisselle	38,00 €	Assiette	4,90 €
Verres	36,00 €	Verre, tasse, soucoupe	1,70 €
Chaises (forfait de 25) à l'intérieur	20,00 €	Couvert	0,52 €
- au-delà, l'unité	0,75 €	CAUTIONS	
1 table + 2 bancs	7,40 €	Micro sans fil	185,00 €
Percolateur		Prise 60 A	185,00 €
- Association de la Commune	7,20 €	Vidéoprojecteur	320,00 €
- Particulier	15,00 €	Mange-debout	105,00 €
Micro sans fil	11,00 €		
Location des salles, chèque caution conservé en cas de locaux laissés sales			115,00 €

- **Vote** les nouveaux tarifs pour les concessions de cimetière et columbarium pour l'année 2026 comme suit :
 - Columbarium, la case 10 ans : 720,00 € 25 ans : 1 060,00 €
 - Cimetière, le m² 30 ans : 32,00 € 50 ans : 61,00 €
 - Jardin du souvenir, apposition d'une plaque 25 ans : 61,00 €
 - **Vote** le nouveau tarif pour la redevance d'occupation du domaine public au montant de 12,90 € le m² par an ;
 - **Donne** un avis défavorable à la modification simplifiée n°3 du PLUi. Le conseil municipal est défavorable à la suppression de l'emplacement réservé Avenue de Ségora. Le projet d'aménagement de cette zone, validé par l'architecte des bâtiments de France, est toujours d'actualité ;

- **Vote** la décision modificative n°2 de 2025 sur le budget principal ;
- **Adopte** la convention de participation pour le risque « prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres. La participation employeur sera de 20€ par agent ;
- **Adopte** la convention de participation pour le risque « santé » souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres. La participation employeur sera de 20€ par agent ;
- **Adopte** la convention de financement pour la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bressuire. Le montant total à la charge de la commune sera de 58 070€ réparti sur les années 2027, 2028 et 2029 ;
- **Adhère** au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un montant de 200€ ;
- **Autorise** M. le Maire à signer les contrats d'assurance 2026 pour un montant de 11 750,41€ auprès Groupama ;
- **Autorise** M. le Maire à contracter un prêt relais pour le financement de la réhabilitation du bar restaurant La Forge d'un montant de 580 000€ auprès du Crédit Agricole ;
- **Accepte** un devis de FBM pour l'entretien de la chaudière de la mairie pour un montant de 314€ TTC ;
- **Accepte** un devis de SANITHERM pour le remplacement de vannes entre l'atelier municipal et la mairie pour un montant de 340€ TTC ;
- **Accepte** un devis de ACT Service pour l'achat de 4 unités centrales pour la mairie d'un montant de 3 050€ TTC ;
- **Accepte** la refacturation de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à la Commune de Faye L'Abbesse de frais d'informatique Office 365 et de frais téléphoniques pour 1 072,32€ concernant le 1^{er} semestre 2025 ;
- **Vote** la modification des rythmes scolaires pour la pause méridienne comme suit et **autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des différents intervenants
 - Ecole du Pré vert de 11h45 à 13h15
 - Ecole Saint Hilaire de 12h15 à 13h45

FAYE L'ABBESSE, le 05 décembre 2025
Le Maire, Gérard PIERRE